

CIRCULAIRE

**Réponse impérative
de toutes les collectivités
le 20.06.2007 au plus tard**

Luisant
le 11 mai 2007

Mesdames et Messieurs les Maires
et les Présidentes et Présidents
d'Etablissement Public d'Eure-et-Loir

Réf : DB/CIRCULAIRE n°2007- 17
☎ : 02.37.91.43. 49 et 02.37.91.43.42
✉ : concours@cdg28.fr

Objet : Recensement des postes à pourvoir par voie de concours ou examens professionnels au cours de l'année 2008.

ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS 2008

Dans le but de déterminer de façon précise le nombre de postes à ouvrir au titre des concours à organiser en 2008 et d'envisager la mise en place des divers examens professionnels relevant de la compétence du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, j'ai l'honneur de vous communiquer, sous le présent pli, des imprimés destinés à recenser les besoins de votre collectivité en matière de recrutement de fonctionnaires territoriaux.

Ce recensement doit être rempli par toutes les collectivités locales d'Eure et Loir y compris les collectivités non affiliées au cdg28.

I - LE PRINCIPE DU RECENSEMENT

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit un certain nombre de mécanismes destinés à assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins futurs de recrutement des collectivités territoriales et les listes d'aptitude et d'admission établies à l'issue des concours et examens professionnels.

Ainsi, l'article 43 de la dite loi prévoit que le nombre de postes ouverts par l'autorité chargée de l'organisation des concours tient compte notamment des besoins prévisionnels déclarés par les collectivités territoriales et établissements publics locaux. En conséquence, j'attire particulièrement votre attention sur la nécessité de répondre au présent recensement dans les délais impartis soit le 20 juin 2007 au plus tard.

Seuls sont concernés par ce recensement les grades accessibles sur concours ou par voie d'examen professionnel.

En effet, je vous rappelle que le recrutement aux grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'agent social de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe s'effectue sans concours. Il relève de la seule compétence de l'organe délibérant en matière de création d'emplois et de l'autorité territoriale en matière de nomination.

Enfin je vous précise que les imprimés de recensement ci joints ne lient aucunement votre collectivité ni à la création effective d'un emploi ni à une obligation de recrutement et ne vous exonèrent pas de toute la procédure réglementaire lorsque vous souhaitez recruter un agent.

II - NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONCOURS ET EXAMENS DE CATÉGORIE C

D'une manière générale les premiers grades sont accessibles sans concours ni examen ; l'accès au deuxième grade s'effectuera exclusivement par concours ou examen.

Exception : la filière police et certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale

1 – Précisions sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

(Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux)

(Décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe)

a) Ce cadre d'emplois remplace celui des agents techniques territoriaux.

b) Intégration des cadres d'emplois des agents territoriaux des services techniques, des agents techniques territoriaux, des aides médico-techniques, des agents de salubrité territoriaux et des gardiens territoriaux d'immeuble dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

c) Un seul concours :

Le concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

d) Un examen professionnel d'avancement de grade : adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

e) Nombreuses modifications dans les options contenues dans les 9 spécialités existantes du concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options par spécialité)

ATTENTION : lorsque vous allez compléter le recensement des postes à ouvrir pour ce concours, veuillez bien vérifier les options que vous souhaitez dans les différentes spécialités (tableau des options joint en annexe)

2 – Précisions sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

(Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs).

(Décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels)

a) Suppression du cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux et intégration dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

b) Un seul concours :

Le concours d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

c) Un examen professionnel d'avancement de grade : adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe. Modification dans le contenu des épreuves de cet examen et dans les conditions d'accès (cf. circulaire 2007-07 du 13 mars 2007 établi par le CdG 28)

3 – Précisions sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

(Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine)

(Décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels)

a) Suppression du cadre d'emplois des agents territoriaux du patrimoine et intégration dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

b) Un seul concours :

Le concours d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe.

c) Création d'un examen professionnel d'avancement de grade : adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe.

4 – Précisions sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

(Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation)

(Décret n° 2007-116 de 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels)

a) Suppression du cadre d'emplois des agents territoriaux d'animation et intégration dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

b) Un seul concours :

Le concours d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe.

c) Création d'un examen professionnel d'avancement de grade : adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe.

5 – Précisions sur le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

(Décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux)

(Décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels)

a) Un seul concours :

Le concours d'agent social territorial de 1^{ère} classe.

b) Création d'un examen professionnel d'avancement de grade : agent social territorial de 1^{ère} classe.

Pour les conditions à remplir vous pouvez vous reporter au livret mis à jour le 5 avril 2007 et à la circulaire 2007-07 du 13 mars 2007; ces documents établis par le CdG 28 vous ont déjà été transmis.

III – LOI N° 2007-209 DU 19 février 2007 RELATIVE A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cette loi modifie la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et transfère aux centres de gestion l'organisation de tous les concours et examens de catégorie A et B à l'exception des concours d'administrateur, de conservateur du patrimoine, de conservateur des bibliothèques et de l'examen d'ingénieur en chef.

A ce jour, ces concours et examens sont encore organisés par le C.N.F.P.T dans l'attente des transferts de missions du C.N.F.P.T vers les centres de gestion.

IV - LE RECUEIL DES INFORMATIONS

Les imprimés, joints en annexe, doivent être remplis avec la plus grande exactitude et retournés au Centre de Gestion le **20 juin 2007** délai de rigueur par tout moyen à votre convenance.

Dans l'hypothèse d'une quelconque difficulté à renseigner les imprimés ci-joints, mes services se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,

Pièces jointes :

11 pages en annexe



ton LANGÉ



ANNEXES

**RECENSEMENT DES POSTES A POURVOIR
PAR VOIE DE CONCOURS
OU D'EXAMENS PROFESSIONNELS
AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Documents à nous retourner **impérativement** pour

Le **20 juin 2007**

par toute collectivité d'Eure-et-Loir affiliée ou non affiliée au CDG28

Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

9 rue Jean Perrin

28600 LUISANT

Télécopie : 02.37.30.87.44

Courriel : contact@cdg28.fr

NOM et ADRESSE de la collectivité :

.....
.....
.....
.....

NOM de la personne à contacter :

Téléphone :

télécopie :

Courriel :

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Si vous n'avez aucun poste à pourvoir par voie de concours ou d'examen, ne renvoyer que cette première page, complétée et revêtue de la mention "NEANT". Merci.

FILIERE ADMINISTRATIVE

CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Spécialités
	Externe	Interne	3 ^e Concours	
Rédacteur				Administration générale
				Sanitaire et social
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe				

FILIERE ANIMATION

CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Observations
	Externe	Interne	3 ^e Concours	
Animateur				
Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe				

FILIERE CULTURELLE

CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Observations
	Externe	Interne	3 ^e Concours	
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe				

FILIERE TECHNIQUE

CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Spécialité (1)	Option (1)
	Externe	Interne	3 ^e Concours		
<i>Exemple</i> Technicien Supérieur	1			Infrastructure et réseaux	Voirie et réseaux divers
<i>Exemple</i> Agent de Maîtrise		2		Environnement, hygiène	
<i>Exemple</i> Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		1		Espaces naturels, espaces verts	Floriculture
<i>Exemple</i> Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignements		1		Lingerie	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe des établissements d'enseignement (spécialité conduite et mécanique automobile)				Conduite et mécanique automobile	

(1) Choisir obligatoirement une spécialité et une option (voir listes ci-après)
Si vous manquez de place, faites une copie de cette page et agrafez-la au document.

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008		Observations
	Externe	Interne	
CATEGORIE A			
Médecin			
Psychologue			
Sage-Femme			
Biologiste, Vétérinaire et Pharmacien			
Puéricultrice			
Puéricultrice cadre de santé			
Cadre de santé Infirmier, rééducateur, assistant médico-technique			Spécialité Infirmier
			Spécialité Rééducateur
			Spécialité Assistant Médico-Technique
Conseiller Socio-Educatif			
CATEGORIE B			
Assistant Socio-Educatif			Spécialité Assistant de Service Social
			Spécialité Educateur Spécialisé
			Spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale
Moniteur-Educateur			
Educateur de Jeunes Enfants			
Infirmier			
Rééducateur			
Assistant Médico-Technique			
CATEGORIE C			
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe			
Auxiliaire de Soins de 1ère classe			
Agent social de 1ère classe			
ATSEM de 1ère classe			

FILIERE POLICE				
CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Observations
	Externe	Interne	3 ^e Concours	
Gardien de police municipale				
Garde champêtre principal				

FILIERE SPORTIVE				
CONCOURS	Nombre de postes recensés pour 2008			Observations
	Externe	Interne	3 ^e Concours	
Opérateur des activités physiques et sportives				

Concours de Technicien Supérieur

Liste des spécialités et des options

Spécialité INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Options :

- Centres techniques
- Logistique et maintenance

Spécialité BATIMENTS, GENIE CIVIL

Options :

- Construction et bâtiment
- Génie climatisation

Spécialité INFRASTRUCTURE ET RESEAUX

Options :

- Voirie et réseaux divers
- Déplacements et transports

Spécialité PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE

Options :

- Sécurité et prévention des risques
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau
- Déchets, assainissement
- Sécurité du travail

Spécialité AMENAGEMENT URBAIN

Options :

- Environnement architectural
- Génie urbain

Spécialité PAYSAGE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

Options :

- Paysages, espaces verts
- Espaces naturels

Spécialité INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Options :

- Systèmes d'information et de communication
- Réseaux et télécommunications

Spécialité TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES

Options :

- Artisanat et métiers d'art
- Arts graphiques
- Métiers du spectacle
- Audiovisuel

Concours d'Agent de Maîtrise

Liste des spécialités

Spécialités :

- Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers ;
- Logistique et sécurité ;
- Environnement, hygiène ;
- Espaces naturels, espaces verts ;
- Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
- Restauration ;
- Techniques de la communication et des activités artistiques.

Concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Liste des spécialités et des options

1. Spécialité "bâtiment, travaux publics, vrd"

Options :

- Plâtrier
- Peintre, poseur de revêtements muraux
- Vitrier, miroitier ;
- Poseur de revêtements de sols, carreleur ;
- Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier)
- Installation, entretien et maintenance « froid et climatisation »
- Menuisier
- Ebéniste
- Charpentier
- Menuisier en aluminium et produits de synthèse
- Maçon, ouvrier du béton
- Couvreur-zingueur
- Monteur en structures métalliques
- Ouvrier de l'étanchéité et isolation
- Ouvrier en VRD,
- Paveur
- Agent d'exploitation de la voirie publique
- Ouvrier d'entretien des équipements sportifs
- Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)
- Dessinateur
- Mécanicien, tourneur-fraiseur
- Métallier, soudeur
- Serrurier, ferronnier

2. Spécialité "espaces naturels, espaces verts"

Options :

- Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture
- Bûcheron, élagueur
- Soins apportés aux animaux
- Employé polyvalent des espaces verts et naturels

3. Spécialité "mécanique, électromécanique"

Options :

- Mécanicien hydraulique
- Electrotechnicien, électromécanicien
- Electronicien (maintenance de matériel électronique)
- Installation et maintenance des équipements électriques

4. Spécialité "restauration"

Options :

- Cuisinier
- Pâtissier
- Boucher, charcutier
- Opérateur transformateur de viandes
- Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)

5. Spécialité « Environnement, hygiène »

Options :

- Propreté urbaine, collecte des déchets

- Qualité de l'eau
- Maintenances des installations médico-techniques
- Entretien des piscines
- Entretien des patinoires
- Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
- Maintenance des équipements agroalimentaires
- Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration
- Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)
- Agent d'assainissement
- Opérateur d'entretien des articles textiles

6. Spécialité "communication, spectacle"

Options :

- Assistant maquettiste
- Conducteur de machines d'impression
- Monteur de film offset
- Compositeur-typographe
- Opérateur PAO
- Relieur-brocheur
- Agent polyvalent du spectacle
- Assistant son
- Eclairagiste
- Projectionniste
- Photographe

7. Spécialité "logistique, sécurité"

Options :

- Magasinier
- Monteur, levageur, cariste
- Maintenance bureautique
- Surveillance, télésurveillance, gardiennage

8. Spécialité "artisanat d'art"

Options :

- Relieur, doreur
- Tapissier d'ameublement, garnisseur
- Couturier, tailleur
- Tailleur de pierre
- Cordonnier, sellier

9. Spécialité "conduite de véhicules"

Options :

- Conduite de véhicules poids lourds
- Conduite de véhicules de transport en commun
- Conduite d'engins de travaux publics
- Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, utilitaires légers)
- Mécanicien des véhicules à moteur diesel
- Mécanicien des véhicules à moteur essence
- Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride
- Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre)

**Concours d'Adjoint technique territorial
principal de 2^{ème} classe des
Etablissements d'enseignement**

Liste des spécialités

Spécialités :

- Agencement et revêtements ;
- Equipements bureautiques et audiovisuels ;
- Espaces verts et installations sportives ;
- Installations électriques sanitaires et thermiques ;
- Lingerie ;
- Magasinage (atelier).
- Restauration

**Concours d'Adjoint technique territorial
de 1^{ère} classe des Etablissements
d'enseignement**

Une seule spécialité

Spécialité :

- Conduite et mécanique automobile

EXAMENS PROFESSIONNELS

EXAMENS PROFESSIONNELS	Conditions requises	Nombre d'agents souhaitant se présenter à l'examen pour 2008	Groupe ou Spécialité (1)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Chef	Rédacteurs ayant atteint le 7 ^e échelon de leur grade ou rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté		
Rédacteur	Fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre accomplis au titre des missions précitées		
	Fonctionnaire de catégorie C comptant au moins dix ans de services effectifs y compris la période normale de stage		
Adjoint Administratif de 1^{ère} classe	Avoir atteint le 4 ^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade <u>Par dérogation jusqu'au 31/12/2009 : avoir atteint le 3^{ème} échelon et compter 2 ans de services effectifs dans ce grade</u>		
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Supérieur Chef (1)	Techniciens supérieurs comptant 6 ans de services effectifs en cette qualité et ayant atteint le 7 ^e échelon de leur grade depuis au moins 6 mois OU techniciens supérieurs principaux sans condition d'ancienneté		
Technicien Supérieur (2)	Membres du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen, d'au moins 5 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux.		
	Membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ou membres du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux titulaires du grade d'agent technique principal ou d'agent technique en chef, âgés de 40 ans au moins au 1 ^{er} janvier de l'année de l'examen, comptant à cette date au moins 10 ans de services effectifs accomplis dans les cadres d'emplois des agents techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux, en position d'activité ou de détachement		
Agent de Maîtrise	Fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 ^e échelon du grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe		
Adjoint technique de 1^{ère} classe	Avoir atteint le 4 ^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade <u>Par dérogation jusqu'au 31/12/2009 : avoir atteint le 3^{ème} échelon et compter 2 ans de services effectifs dans ce grade</u>		
Agent de désinfection	Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe		

(1) Choisir obligatoirement un groupe ou une spécialité (voir liste des groupes et spécialités ci-après)

EXAMENS PROFESSIONNELS

EXAMENS PROFESSIONNELS	Conditions requises	Nombre d'agents souhaitant se présenter à l'examen pour 2008	Groupe ou Spécialité (1)
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	Fonctionnaires comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé		
Biologiste Classe Exceptionnelle	Biologistes de 2e classe ayant atteint le 6e échelon de leur grade ou biologistes de 1ère classe ou hors classe justifiant de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession de deux certificats d'études spéciales de biologie ; du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale		
Vétérinaire Classe Exceptionnelle	Vétérinaires de 2e classe ayant atteint le 6e échelon de leur grade ou vétérinaires de 1ère classe ou hors classe justifiant de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession de deux certificats d'études spéciales de biologie ; du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale		
Pharmacien Classe Exceptionnelle	Pharmaciens de 2e classe ayant atteint le 6e échelon de leur grade ou pharmaciens de 1ère classe ou hors classe justifiant de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession de deux certificats d'études spéciales de biologie ; du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale		
Educateur Chef de Jeunes Enfants	Educateurs de jeunes enfants ayant 1 an d'ancienneté dans le 8e échelon de leur grade OU Educateurs principaux de jeunes enfants, sans condition d'ancienneté, comptant 3 ans de services dans le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants		
Agent social de 1ère classe	Avoir atteint le 4ème échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade <u>Par dérogation jusqu'au 31/12/2009</u> : avoir atteint le 3ème échelon et compter 2 ans de services effectifs dans ce grade		
FILIERE ANIMATION			
Animateur Chef	Animateurs ayant atteint le 7e échelon de leur grade OU Animateurs principaux, sans condition d'ancienneté		
Adjoint d'animation de 1ère classe	Avoir atteint le 4ème échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade <u>Par dérogation jusqu'au 31/12/2009</u> : avoir atteint le 3ème échelon et compter 2 ans de services effectifs dans ce grade		
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Avoir atteint le 4ème échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade <u>Par dérogation jusqu'au 31/12/2009</u> : avoir atteint le 3ème échelon et compter 2 ans de services effectifs dans ce grade		

(1) Examen professionnel de Technicien Supérieur Chef

Liste des groupes

Groupe 1

Connaissances des sols, fondations, terrassements
Opérations topographiques sur le terrain - Lever de plan et nivellement
Matériaux et procédés généraux de construction

Groupe 2

Ouvrages d'art - Résistance des matériaux - Stabilité des constructions
Voirie urbaine - Eclairage public - Nettoyement
Enlèvement et traitement des ordures ménagères

Groupe 3

Stabilité des constructions
Architecture - Entretien des bâtiments Communaux

Groupe 4

Urbanisme et Règlements d'Urbanisme
Affaires domaniales et foncières

Groupe 5

Services industriels - Ateliers - Centre de réparation
Transport

Groupe 6

Hydraulique - Adduction et Traitement des eaux
Assainissement des villes - Station d'épuration

Groupe 7

(Jardins et espaces verts)
Connaissances techniques de base
Biologie végétale - Agrobiologie - Production des végétaux
(*Biologie cellulaire ; Biologie végétale ; Botanique ; Agrobiologie ; Production des végétaux*)

Groupe 8

(Jardins et espaces verts)
Phytotechniques
(*Systématique et génétique ; Production florale ; Arboriculture d'ornement ; Génie horticole*)
Paysages, entreprises de jardins et de terrains de sport
et aires de loisirs
(*La composition ; Connaissance des végétaux ; Technique des travaux ; Connaissance théorique ; Connaissance appliquée ; Connaissance appliquée aux aires de jeux sportifs*)

Groupe 9

Budget et Comptabilité - Marché de travaux publics
Règlement des marchés - Mètres
Organisation Administrative

Groupe 10

Organisation scientifique du travail
Les moyens évolués de l'organisation - Informatique
(*Notions générales ; Hardware ou matériel ; Software ou programmation en général ; Systèmes informatiques (notions) ; Conséquences administratives ; Exemples d'application de l'informatique ; Méthodes nouvelles de gestion*)

(2) Examen professionnel de Technicien Supérieur

Liste des spécialités

Spécialité INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Options :

- Centres techniques
- Logistique et maintenance

Spécialité BATIMENTS, GENIE CIVIL

Options :

- Construction et bâtiment
- Génie climatisation

Spécialité INFRASTRUCTURE ET RESEAUX

Options :

- Voirie et réseaux divers
- Déplacements et transports

Spécialité PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE

Options :

- Sécurité et prévention des risques
- Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau
- Déchets, assainissement
- Sécurité du travail

Spécialité AMENAGEMENT URBAIN

Options :

- Environnement architectural
- Génie urbain

Spécialité PAYSAGE ET GESTION DES ESPACES NATURELS

Options :

- Paysages, espaces verts
- Espaces naturels

Spécialité INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Options :

- Systèmes d'information et de communication
- Réseaux et télécommunications

Spécialité TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES

Options :

- Artisanat et métiers d'art
- Arts graphiques
- Métiers du spectacle
- Audiodvisuel